

Municipalité de Châtillon JU

PROCES – VERBAL ASSEMBLEE COMMUNALE

N° 2019.04.11

Date : Jeudi 11 avril 2019	Ouverture : 20 h 00	Clôture : 21 h 05
Lieu : Salle communale	Administration communale Châtillon	

Présidence : Monsieur Philippe Marmy

Protocole tenu par : Mme Myriame Beuret, secrétaire communale

Participation : 21 ayants droits

Scrutateurs : Le Président propose en tant que scrutateurs Messieurs Beuret Christophe et Queloz Quentin. Sa proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents.

SILENCE pour les disparus : L'assemblée observe une minute de silence à la mémoire de :

- Madame Brigitte Cortat

Assemblée communale extraordinaire jeudi 11 avril 2019 à 20h00, salle communale, Rte de Courrendlin 3, entrée nord.

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Discuter et voter l'ouverture d'un crédit de 8'942'000 francs, sous réserve de diverses subventions fédérales et cantonales, destiné à la construction d'une installation de traitement des micropolluants à la STEP de Soyhières et donner compétence à l'Assemblée des délégués pour se procurer le financement et sa consolidation ;
3. Prendre connaissance et approuver les nouveaux statuts du cercle scolaire du Montchaibeux ;
4. Divers.

Le procès-verbal de la dernière assemblée communale peut être consulté au Secrétariat communal et sur le site internet de la commune.

Conseil communal

Le Président rappelle que cet ordre du jour a été publié dans le JO N° 11 du 20 mars 2019 ainsi que par voie de tout ménage N° 2 de mars 2019.

L'entrée en matière est acceptée telle que présentée.

En préambule, Monsieur Marmy salue Messieurs Friche Gabriel et Theurillat Vincent, représentants du SEDE, qui présenteront le point 2 de l'ordre du jour.

1. Procès-verbal de la dernière assemblée

Le procès-verbal de la dernière assemblée du 4 décembre 2018 pouvait être consulté au Secrétariat communal, sur le site internet de la commune et avant l'assemblée.

Le Président de l'Assemblée, M. Philippe Marmy, demande à l'assistance si la lecture du PV de la dernière assemblée est exigée. Personne ne se manifeste en faveur de la lecture de ce PV.

M. Marmy rappelle que les procès-verbaux des Assemblées communales peuvent être consultés en tout temps à l'administration communale.

Aucune intervention, aucune objection au sujet de ce PV, le Président le considère comme accepté tacitement.

2. Discuter et voter l'ouverture d'un crédit de 8'942'000 francs, sous réserve de diverses subventions fédérales et cantonales, destiné à la construction d'une installation de traitement des micropolluants à la STEP de Soyhières et donner compétence à l'Assemblée des délégués pour se procurer le financement et sa consolidation ;

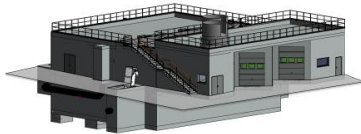
Le président de l'assemblée passe maintenant la parole à Monsieur Friche Gabriel qui présente le projet de construction d'un bâtiment servant au traitement des micropolluants.

En introduction, Monsieur Friche précise que le projet présenté ce soir a été initié en 2017 faisant suite à une obligation légale. En effet, selon certaines normes en lien avec le débit, les micropolluants doivent être traités.

Le projet est ensuite présenté par Monsieur Friche. Le bâtiment se situera à l'est de la structure actuelle. Le principe de fonctionnement à l'aide de charbon actif en micro-grains est détaillé.



Traitement des micropolluants à la STEP du SEDE



Présentation du projet et du devis
Assemblée communale de Châtillon
le 11.04.2019



Ordre du jour

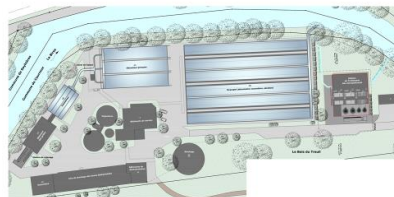
1. Projet technique
2. Concept architectural
3. Devis



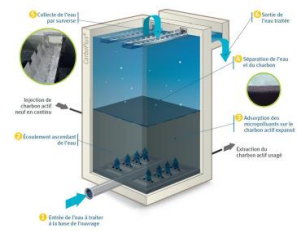
1. Projet technique

1. Projet technique

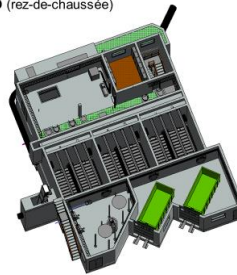
Plan de situation



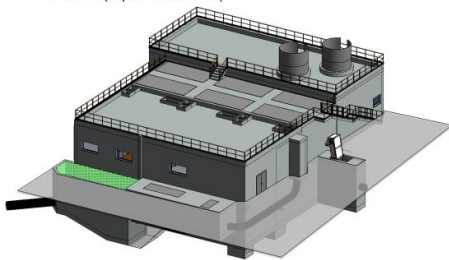
SEDE 1. Projet technique
Installation d'adsorption du charbon actif micro-grains



SEDE 1. Projet technique
Vues 3D (rez-de-chaussée)



SEDE 1. Projet technique
Vues 3D (depuis le Nord-Est)



SEDE

2. Concept architectural

SEDE 2. Concept architectural provisoire
Vues 3D (depuis le Sud-Ouest)



SEDE

3. Devis

SEDE 3. Devis

DESIGNATION	DEVIS (CHF)	SUBVENTIONS CH (CHF)	SUBVENTIONS CANTON (CHF)	A LA CHARGE DU SEDE (CHF)
Frais administratifs	25 000.00	0.00	0.00	25 000.00
Démolitions et démontages	14 100.00	0.00	0.00	14 100.00
Terrassement - travaux spéciaux	642 000.00	463 500.00	61 500.00	117 000.00
Béton armé - gros oeuvre (ouvrage de traitement)	1 034 000.00	736 500.00	98 200.00	199 300.00
Ouvrages de raccordement et réseaux	301 371.00	206 628.25	27 537.10	67 305.65
Bâtiment - second oeuvre	1 252 534.50	842 725.88	112 363.45	297 445.18
Chauffage, ventilation, sanitaire (CVS)	44 009.00	33 006.75	4 400.00	6 602.25
Installations de contrôle-régulation-commande	225 277.00	166 565.65	22 208.75	36 502.60
Installations électriques	165 506.00	124 129.50	16 550.60	24 825.90
Equipements électromécaniques	2 900 729.00	1 953 052.50	260 407.00	687 269.50
Ameublements extérieurs	137 000.00	72 000.00	9 500.00	55 500.00
Divers et imprévus	337 000.00	252 750.00	33 700.00	50 550.00
Etudes spécifiques	296 291.00	158 468.25	21 129.10	116 693.65
Honoraires ingénieurs	928 000.00	696 000.00	92 800.00	139 200.00
TOTAL HT	8 302 817.50	5 705 228.78	760 696.90	1 836 891.82
TVA (7.7%)	639 317.00	439 302.00	58 574.00	141 441.00
TOTAL TTC ARRONDI	8 942 000.00	6 144 000.00	819 000.00	1 978 000.00

Subventions CH: 69%
Subventions canton: 9%
A la charge du SEDE: 22%

Merci de votre attention



Monsieur Friche explique la volonté du SEDE de gérer ce bâtiment dans une vision d'autogestion au niveau énergétique ou de s'y approcher au maximum. En effet, différentes mesures sont prévues comme la récupération de l'énergie générée par la chute d'eau (après passage dans charbon actif) à l'aide d'une turbine et installation de panneaux solaires sur le toit du bâtiment.

En ce qui concerne le charbon actif, celui-ci sera régénéré et pourra ainsi être utilisé 10 fois avant d'être éliminé en étant brûlé.

Le financement du bâtiment a déjà été anticipé en facturant une taxe supplémentaire aux communes dès 2017. Les coûts générés par le crédit sont ainsi couverts par cette taxe. Il n'y aura pas de frais supplémentaires pour la commune au départ. Par la suite, des coûts pour le maintien de la valeur à neuf du bâtiment pourront intervenir.

Le calendrier prévu pour les travaux est le suivant :

- Acceptation du crédit par les communes
- Présentation du projet à la Confédération
- Publication
- Travaux 2020-2021 / fin des travaux si possible avant septembre 2021.

DISCUSSION OUVERTE

- **M. Lambert Gérard** demande pourquoi la méthode de l'ozonation n'a pas été choisie.
 - M. Friche explique qu'il s'agit d'un problème chimique en lien avec du bromure/bromate qui serait déversé dans la rivière. Cette substance pouvant être cancérigène, ce système n'a pas été retenu.
- **M. Seuret Jean-Claude** s'inquiète du traitement du charbon actif et de la surveillance de son traitement. Ne déplaçons pas nos déchets chez nos voisins.
 - M. Friche rappelle que le charbon actif sera régénéré et utilisé 10 fois après quoi il sera simplement brûlé pour être détruit. La STEP de Soyhières sera la seconde en Suisse avec ce système. M. Friche a bon espoir que du charbon soit fabriqué en Suisse à l'avenir afin de fournir les différentes STEP qui utiliseront ce système.
- **M. Seuret Jean-Claude** souhaite connaître les coûts de transport du charbon actif et qui les financera.
 - M. Friche précise que ces coûts font partie intégrante des coûts d'exploitation.
- **M. Baumlin Michel** informe que la STEP de Bâle sera également refaite. Il demande si les représentants du SEDE connaissent la méthode qui sera utilisée à Bâle.
 - M. Theurillat répond par la négative. Le seul projet connu actuellement est celui de Lausanne qui voulait utiliser l'ozonation mais semble se diriger vers une solution mixte.
- **M. Seuret Jean-Claude** s'inquiète de l'efficacité des panneaux solaires. La durée d'ensoleillement est-elle assez élevée ? Il demande également si l'isolation du bâtiment sera efficace.
 - M. Theurillat précise qu'une étude a été demandée afin de définir s'il est judicieux de prévoir des panneaux solaires. Malgré les mois de décembre et janvier où l'ensoleillement est faible, l'efficacité sera largement suffisante. M. Theurillat informe que l'isolation du bâtiment sera bonne, aucun soucis n'est à se faire à ce niveau.
- **M. Mouttet Joris** demande si le montant soumis au vote est identique dans toutes les communes membres.
 - M. Friche répond par l'affirmative. Lors de crédit pour un tel projet, le montant global soit hors subventions est soumis au vote de toutes les communes même si la part de Châtillon représente environ 1,17% du montant global.
- **M. Baumlin Michel** demande le nombre de communes devant se prononcer.
 - M. Friche précise qu'il y a 15 communes membres du SEDE dont 7 devront voter le crédit par les urnes. Finalement, la commune de Châtillon est la première à se prononcer sur le sujet.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la discussion et passe au vote.

DECISION

L'assemblée accepte le crédit par 20 oui et 1 abstention

3. Prendre connaissance et approuver les nouveaux statuts du cercle scolaire du Montchaibeux

Le sujet est présenté par M. Fluri Thibault, conseiller en charge du dicastère de la formation, de la culture et du sport.

Le règlement présenté fait suite à la création du cercle scolaire du Montchaibeux. Il s'agit d'une obligation légale.



3. Prendre connaissance et approuver les nouveaux statuts du cercle scolaire du Montchaibeux



Présenté par

M. Thibault Fluri

Responsable du dicastère instruction, culture et sport

Sommaire

- Processus et explication de la création des statuts de l'école primaire
- Composition de la commission d'école
- Fonctionnement de l'école : points principaux
- Résumé des statuts
- Discussion
- Votation

Processus et explication de la création des statuts de l'école primaire

- La Commission d'école actuelle a créé un règlement pour l'école primaire suite à la fusion des écoles de Rossemaison et Châtillon.
- Aucun règlement n'était existant
- Obligation cantonale de créer des statuts qui régissent la «vie» de l'école

Article premier

«Le présent règlement définit les tâches et l'organisation de la commission d'école du cercle scolaire primaire du Montchaibeux et décrit les règles de fonctionnement de l'école en complément à la loi sur l'école obligatoire et à l'ordonnance scolaire»

Composition de la commission d'école

- La Commission d'école se compose de **neuf membres**, dont les **deux conseillers** communaux
- La Commune ayant le plus d'élèves a droit à **cinq membres**, l'autre commune en a **quatre**
- Les membres sont nommés par leur commune respective pour une durée d'une législature
- Un membre de direction, deux représentants du corps enseignant et deux représentants de l'APE* siègent avec voix consultative.

*APE = Association des parents d'élèves.

Fonctionnement de l'école : points principaux

Article 17

«La présente section s'adresse aux élèves et aux enseignants de l'école ainsi qu'à tout intervenant dans les établissements scolaires.»

- «Les élèves sont sous la surveillance des enseignants dans le complexe scolaire durant le période de cours, entre l'école et leur lieu de domicile, ils sont sous la responsabilité de leurs parents» (article 18)

• «Les enseignants doivent s'assurer que les élèves aient bien été pris en charge par le transporteur» (article 18 al.2)

Articles 19 à 41

- Expliquent le *fonctionnement interne de l'école avec les obligations et les devoirs de tous les intervenants dans l'école*
- Exemple : *article 24*

«Les élèves ne consomment ni boissons énergisantes, ni alcool, ni stupéfiants. La fumée est interdite dans le bâtiment scolaire. Tout élève surpris à fumer ou boire sera sanctionné»

Résumé des statuts

- Le règlement de l'école a pour but de réglementer la vie de l'école et son fonctionnement.
- Ce règlement abroge et remplace toutes les dispositions antérieures.
- L'école de Châtillon n'avait pas de règlement antérieur ratifié par les autorités cantonales.
- Le règlement a été validé par le SEN* ainsi que par la Commission d'Ecole Primaire du Cercle du Montchaibeux
- Il a été déposé au secrétariat communal vingt jours avant l'assemblée communale en respectant donc le délai légal de dépôt public.

*SEN = Service de l'Enseignement

Monsieur Fluri Thibault précise encore que le règlement a été déposé 20 jours avant l'assemblée au bureau communal et seront encore à disposition 20 jours après l'assemblée.

DISCUSSION OUVERTE

- **M. Seuret Jean-Claude** demande si le règlement indique les limites (géographiques) de l'école en lien avec des problèmes d'ordres privés.
 - M. Fluri répond par l'affirmative et relève que dans le cas précis, qui concerne M. Seuret, des mesures ont été prises.

- **M. Seuret Jean-Claude** demande pourquoi il s'agit uniquement du cercle scolaire primaire et pas également secondaire.
 - M. Fluri explique que le règlement de l'école secondaire dépend du syndicat regroupant d'autres localité. Il s'agit de deux éléments totalement différents.
- **M. Lambert Gérard** s'inquiète des technologies modernes (par exemple smartphones) et demande si des mesures sont prévues.
 - M. Fluri informe qu'effectivement des articles mentionnent les nouvelles technologies.
- **M. Seuret Jean-Claude** souhaite connaître quelle répartition des classes sera faite après la rénovation du bâtiment scolaire.
 - M. Fluri précise qu'il s'agit là de la compétence de la commission d'école et qu'en l'état actuel de ces connaissances, trois classes seront maintenues à Châtillon.
- **M. Seuret Julien** demande si la commission d'école reste élue par le peuple.
 - M. Fluri répond par l'affirmative. Aucun changement n'est prévu à ce niveau-là.

Le président clos la discussion et passe au vote.

DECISION

L'assemblée accepte le nouveau règlement à l'unanimité

4. DIVERS

INFORMATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Plusieurs informations sont communiquées par les membres du conseil communal.

- **Monsieur Ortega Thierry** communique le calendrier prévu pour les travaux d'assainissement de l'éclairage public. Ceux-ci débiteront la semaine qui suite la fête du village (semaine du 10 juin) pour se terminer à fin septembre.
- **Monsieur Fluri Thibault** transmet une information du comité d'organisation de la fête du village qui ne voit pas de repreneur se profiler. A ce jour, personne ne s'est annoncé.
 - Mme Mouttet demande si l'idée de changer la forme et d'organiser la fête du village par exemple tous les deux ans ou toute autre forme a été évoquée. M. Fluri précise qu'il s'agit de la compétence du comité d'organisation.
- **Monsieur Seuret Philippe** informe que les travaux d'alimentation en eau des fermes direction Courrendlin pourront débiter.
- **Monsieur Fluri Thibault** souhaite encore ajouter qu'une séance d'information et de présentation concernant la rénovation du bâtiment scolaire sera organisée durant le mois de mai prochain.

Le président passe ensuite la parole aux citoyens présents.

DISCUSSION OUVERTE

- **M. Chalverat René** demande pourquoi des travaux inutiles seront commencés au bâtiment scolaire.
 - M. Fluri ne répondra pas aux questions concernant la rénovation du bâtiment scolaire car, comme il l'a indiqué, une séance sera organisée à cet effet.
 - M. Mittempergher soulève que le projet global n'est pas changé depuis le vote du crédit.

- **M. Baumlin Michel** a demandé au conseil que les numéros des maisons soient installés de manière visible et qu'il soit demandé aux habitants d'indiquer les noms sur les boîtes aux lettres. Comme il semble que rien n'a été entrepris, il réitère sa demande.
- **Mme Dubach Laurence** relève qu'il est bien regrettable que le chauffage de l'école soit tombé en panne une semaine avant les vacances de Pâques.
 - M. Fluri précise qu'une solution provisoire a été mise en place à l'aide de chauffages d'appoint.
- **M. Seuret Jean-Claude** souhaite que le PV soit mis sur le site internet de la commune. L'information ne figurait pas sur le tout ménage.
 - M. Ortega confirme que le PV était bien disponible sur le site de la commune.
- **M. Chalverat René** souhaite des informations sur l'avancée du projet de piste cyclable Châtillon - Courtételle suite à la prise de position de la population lors de l'assemblée communale du mois de décembre dernier.
 - M. Mittempergher Silvio précise qu'il s'agissait d'une information et non d'une prise de position. Le dossier est actuellement suspendu car il reste des éléments à éclaircir.
- **M. Seuret Jean-Claude** s'interroge au sujet du STOP des Oeuchattes, doit-il être respecté par les cyclistes ?
- **M. Queloz Dominique** souhaite des informations sur l'avancée du projet des dangers naturels.
 - M. Mittempergher Silvio communique le calendrier : début des travaux fin 2019 – début 2020. La finalisation des plans est en cours de réalisation.
- **M. Chalverat René** informe l'assemblée que le pont du sentier du chêne a été réparé mais de manière provisoire par la société d'embellissement dans l'attente des travaux des dangers naturels.

Plus personne ne demande la parole. La discussion est donc close, le Président lève l'assemblée il est 21 h 05

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le Président des assemblées

La Secrétaire

Philippe Marmy

Myriame Beuret